



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

13 mars 2020

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public à l'encontre de la société et du site internet Magaffairs

A la suite de signalements d'épargnants, le régulateur met en garde le public contre les activités de la société Magaffairs qui propose sur son site internet <https://magaffairs.com> des investissements dans des fonds communs de placement et des fonds d'investissement alternatifs sans y être autorisée.

La société Magaffairs propose aux particuliers, en s'appuyant sur des documentations commerciales détaillées, d'investir dans différents fonds communs de placement, tous non autorisés à la commercialisation en France.

L'AMF tient à indiquer que Magaffairs ne dispose d'aucun des statuts légaux l'autorisant à proposer aux investisseurs sur le territoire français de souscrire à des parts de fonds communs de placement.

L'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite aux sollicitations des personnes se réclamant de cette entité et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, l'AMF invite les épargnants à appliquer des règles de vigilance avant tout investissement :

- Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé ;
- Obtenez un socle minimal d'informations sur les sociétés ou intermédiaires qui vous proposent le produit (identité sociale, pays d'établissement, responsabilité civile, règles d'organisation, etc.) ;
- N'investissez que dans ce que vous comprenez ;
- Posez-vous la question de savoir comment est réalisée la valorisation du produit proposé (prix d'achat ou prix de vente), renseignez-vous précisément sur les modalités de revente du produit et les délais liés, notamment dans le cas où le produit investit sur une classe d'actifs peu liquide.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers :

<https://www.amf-france.org/> URL = [https://www.amf-france.org/] ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et 13h30 à 17 h.

Vous pouvez également télécharger l'application AMF Protect Epargne, disponible sur IOS ou au lien suivant sur navigateur :

<https://protectepargne.amf-france.org/> URL = [https://protectepargne.amf-france.org/]

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site <https://www.amf-france.org> URL = [https://www.amf-france.org]

En savoir plus

Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés

URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-

👉 [epargne/listes-noires-et-mises-en-garde](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde)]

CONTACT PRESSE

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS

URL = [<https://www.amf-france.org/fr/abonnements-flux-rss>]



SUPPORT PRESSE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

17 septembre 2019

Conférence de presse commune Parquet de Paris, AMF, ACPR - Escroqueries financières, les autorités mobilisées

URL =
[<https://www.amf-france.org/fr/espace-presse/conferences-de-presse/conference-de-presse-commune-parquet-de-paris-amf-acpr-escroqueries-financieres-les-autorites>]



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

06 septembre 2019

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre le démarchage agressif appelé " technique de la bouilloire "

URL =
[<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiqués/communiqués-de-lamf/lautorite-des-marches-financiers-met-en-garde-le-public-contre-le-demarchage-agressif-appelle>]



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

28 juin 2019

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés

URL =
[<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiqués/communiqués-de-lamf/lautorite-des-marches-financiers-amf-met-en-garde-le-public-contre-les-activites-de-plusieurs>]



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :

3/13/2020

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public à l'encontre de la société et du site internet Magaffairs ...

Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02